



Problème après vente de voiture

Par **oreades**, le 14/09/2016 à 13:29

bonjour

j'ai vendu un véhicule de 10 ans (180000km diesel)avant les vacances. Le soir même l'acheteur me dit être en panne d'embrayage et me menace de casser la vente si je ne lui paie par les frais

nous n'étions pas d'accord car nous les avons changé il y a un an. Sa compagne pleurant au téléphone et indiquant qu'elle voudrait partir en congé avec ses enfants, nous nous laissons attendrir et envoyons un chèque de 400 euros pour les réparations et prouvés notre bonne foi. la semaine dernière LRAR de l'acheteur qui nous indique être parti à l'étranger (3000 km) et là une pièce aurait cassée et le moteur aurait de grosses réparations à faire (chose étonnante nous avons changé le moteur et les principales pièces attenantes il y a 1 an et demi et ce moteur n'a que 27.000km) il nous indique qu'il s'est fait rapatrié que le véhicule va revenir et qu'il a des frais en plus et qu'il va nous convoquer à une expertise.

je sais qu'il a le droit mais quelle attitude devons nous avoir (par exemple résolution vente) car à mon avis ce monsieur risque de nous menacer à chaque fois qu'il va tomber en panne avec une pièce

il ne faut tout de même pas exagérer c'est une question de malchance

lorsque nous avons changé le moteur cela faisait un an que nous l'avions acheté et nous n'avons même pas eu l'idée de se retourner contre le vendeur. Cela arrive quand c'est la loi de l'occasion

si nous devons résilier la vente peut on retenir les 400 euros déjà envoyé et les pneus neufs que nous avons fait mettre juste avant pour lui faire plaisir